



## Licenciement Femme enceinte PSE

-----  
Par Spirit

Bonsoir à tous,

Je suis salarié d'une société en plein PSE dont celui ci commencera le 30 juin 2024 date à laquelle l'ensemble de mes collègues seront licenciés. Je suis enceinte et mon congé maternité démarre le 30 mai 2024. Je voulais savoir si mon licenciement sera effectif au 30 Juin 2024 ou à la fin de mon congés maternité soit le 30 septembre 2024. Merci pour vos réponses et bonne soirée